

41. Stratégie québécoise de la recherche - La science assujettie au développement industriel? Section « Idées » d'un quotidien (2010)

FLORENCE PIRON

J'ai signé ce texte dans le journal *Le Devoir* du 8 juillet 2010 à titre de citoyenne chercheuse.

Source : (2010). Stratégie québécoise de la recherche - La science assujettie au développement industriel? *Le Devoir*, 8 juillet 2010.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/292140/strategie-quebecoise-de-la-recherche-la-science-assujettie-au-developpement-industriel>

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, publiée le 28 juin 2010 par le gouvernement québécois, a le mandat d'appuyer « activement le développement économique d'un Québec prospère en misant sur la recherche, la science et la technologie ». Le Québec doit « maintenir le cap en recherche, en science et en technologie pour innover et commercialiser ces découvertes afin de créer de la richesse », écrit le ministre en présentant le document.

Il est frappant de constater que ce document, qui tient lieu de politique québécoise de la recherche scientifique, est un texte économique qui fait, ouvertement et sans ambiguïté, la promotion d'une conception utilitaire et instrumentale de la science. Une science socialement pertinente, non

coupée de la société qui la fait vivre, est essentielle. Mais cela ne suppose pas une science assujettie au développement économique et industriel ou aux exigences des promoteurs de ce développement. Est-ce que cette stratégie signifie que seuls les travaux de recherche qui visent une commercialisation et une augmentation de la productivité seront soutenus par l'État?

Recherche fondamentale

Qu'en sera-t-il de la recherche fondamentale, de la recherche en sciences humaines et sociales, de la recherche collaborative ou de la recherche exploratoire? Le gouvernement les tolérera-t-il tant que d'autres recherches, jugées plus sérieuses et « nécessaires », produiront les rendements escomptés? Est-ce vraiment la science que veulent les citoyen-ne-s québécois-es? Où est le souci du bien commun dans ce discours technocratique? Comment l'État peut-il tenir ce discours qui fait de la science une activité industrielle en ignorant sa dimension imaginative, aventureuse, expérimentale et, d'un autre côté, prétendre vouloir intéresser les jeunes et les citoyen-ne-s en général à la science?

Cette courte vue, obséquieusement respectueuse du dogme de l'économie du savoir, est désolante. Nous, citoyen-ne-s québécois-es, devons construire collectivement un autre discours, une autre conception de la science qui l'ancre dans notre définition du bien commun et dans nos valeurs collectives (dont la croissance économique peut ou non faire partie).

Nouvelle commission

J'annonce ici la création prochaine d'une Commission citoyenne de la recherche scientifique au Québec.

Le mandat de cette Commission sera le suivant :

- Analyser les orientations de la science québécoise énoncées par les décideurs et décideuses et les institutions scientifiques et les évaluer par rapport aux valeurs collectives et au bien commun de la société

québécoise tel qu'exprimé notamment dans la Charte des droits et libertés de la personne (et non uniquement par rapport à des objectifs de croissance économique).

- Définir, à la suite de cette analyse, ce que serait l'idéal scientifique des citoyen·ne·s québécois·es : choix des thèmes de recherche, allocation des ressources publiques, reddition de comptes, participation des acteurs et actrices, diffusion des connaissances, modération des débats éthiques, responsabilités des universités et des centres de recherche.
- En fonction de cet idéal, réaliser des évaluations ou des études d'impact de certains grands projets scientifiques.
- Analyser les rapports annuels des institutions scientifiques afin de vérifier l'utilisation des ressources publiques qui y est faite.
- Organiser des débats publics sur les enjeux d'éthique des sciences suscités par les travaux scientifiques au Québec, y compris sur l'allocation des ressources publiques aux institutions scientifiques.
- Informer adéquatement les citoyen·ne·s des résultats de ses travaux.

Pouvoir d'initiative

La Commission pourra également créer, à l'image de la Fondation sciences citoyennes (France), un observatoire de l'expertise scientifique, un observatoire des choix scientifiques, un observatoire du lobbying scientifique, ou encore un observatoire du journalisme scientifique. Elle aura un pouvoir d'initiative pouvant la conduire à mener des consultations ou des enquêtes sur des sujets précis comme, par exemple, les politiques d'intégrité scientifique en vigueur dans les universités et centres de recherche et la façon dont elles sont appliquées ou encore la teneur des contrats entre l'industrie pharmaceutique et les chercheurs et chercheuses en sciences de la santé.

Cette commission indépendante aura le statut d'une coopérative de solidarité et accueillera à titre de membre des citoyen·ne·s chercheurs et chercheuses, des citoyen·ne·s industriel·le·s et des citoyen·ne·s non universitaires. Elle sera financée par des cotisations individuelles, des dons

et des subventions. Pour appuyer cette initiative ou vous joindre au noyau fondateur, rendez-vous sur le blogue <http://commissionrecherche.blogspot.com/>.